

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je voudrais savoir si le ministre a toujours l'intention de donner la priorité au bill C-56 dans le cadre des mesures du gouvernement, et s'il y a eu des modifications d'apportées à la liste des projets de loi qu'il a annoncés il y a deux semaines.

J'aimerais savoir également, pendant que nous y sommes, s'il serait disposé à désigner les mercredi et jeudi 14 et 15 juin comme jours réservés à l'opposition.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, il n'y a aucun changement en ce qui concerne la mesure à l'étude et la liste des mesures que j'ai déjà donnée à mes collègues et à la Chambre des communes. Quand nous aurons terminé les délibérations sur le projet de loi actuel, il serait sans doute opportun de faire le point sur la situation, en vue de mettre fin à nos travaux d'ici à la fin juin. Je suis d'accord, bien entendu, pour réserver les journées de mercredi et jeudi prochains à l'opposition.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, à propos des travaux de la Chambre, j'aimerais faire connaître d'ores et déjà la motion que nous présenterons demain, jour réservé à l'opposition. En voici la teneur:

Que la Chambre trouve inquiétants le procès secret d'Alexander Peter Treu et les mesures de harcèlement auxquelles ont été soumis le *Sun* de Toronto et son rédacteur en chef, Peter Worthington, en vertu des dispositions de la loi sur les secrets officiels, et qu'elle réclame l'institution d'un comité spécial de la Chambre qui recommanderait les modifications à apporter à la loi, afin d'en restreindre la portée aux questions directement reliées à la sécurité et à la défense nationales.

Cette motion sera inscrite au nom du député de Peace River (M. Baldwin).

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, à propos des travaux de la Chambre, le vice-premier ministre (M. MacEachen) ayant fait part de l'intention du gouvernement, que nous connaissions déjà, de mettre un terme à cette session le 30 juin, pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement a pris une décision au sujet des fêtes du 24 juin et du 1^{er} juillet qui, l'une et l'autre, tombent cette année un samedi? On pose des questions chaque année lorsqu'arrivent ces deux fêtes. Le gouvernement prévoit-il que la Chambre siègera ces deux jours-là? Je ne veux pas dire que nous devrions siéger ces jours-là, mais y aura-t-il des congés compensatoires?

M. MacEachen: Non, monsieur l'Orateur. Je m'étonne que le député puisse même donner à entendre à ses collègues de la Chambre que nous ne devrions pas siéger le plus grand nombre de jours possible. Nous n'avons pas l'intention de reporter des congés qui tombent le samedi. Nous n'avons donc pas l'intention de modifier ou de supprimer la séance du lundi 26 juin. Je ne m'attends pas que nous siégions le 3 juillet, mais si par hasard nous devions siéger en juillet, nous n'aurions pas l'intention de reporter le congé du 1^{er} juillet.

[Français]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, est-ce que le leader du gouvernement à la Chambre pourrait dire si le

Privilège—M. Baldwin

personnel francophone de la Chambre des communes, qui a d'ordinaire congé le 24 juin, et vu que cette fête tombe un samedi, aura congé un peu plus tard ou à un moment que le gouvernement pourra fixer pour que cela dérange le moins possible?

[Traduction]

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de transmettre cette question à l'autorité compétente en la matière.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BALDWIN—LA DÉCLARATION DU JUGE MAYRAND DE MONTRÉAL

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Peace River (M. Baldwin) a soulevé la question de privilège concernant les remarques du juge Mayrand au sujet de certaines interventions du député de Peace River à la Chambre relativement au procès de Peter Treu.

Comme la question de privilège porte sur le droit d'un député de critiquer à la Chambre des procédures judiciaires devant nos tribunaux, elle a suscité une vive discussion. Certains député qui avaient étudié la question ont longuement contribué au débat. Leur apport a été précieux, et au lieu de relever dans leurs interventions les arguments précis que je vais invoquer, je veux simplement reconnaître le rôle très utile qu'ils ont joué et qui a facilité de beaucoup nos recherches à ce sujet.

Les députés dont je parle sont le député de Grenville-Carleton (M. Baker), le député de Peace River (M. Baldwin), le ministre de la Justice (M. Basford), le très hon. député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), le député de Saskatoon-Biggan (M. Hnatyshyn), le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), le député de Central Nova (M. MacKay), le député de Timiskaming (M. Peters), le secrétaire parlementaire du président du Conseil Privé (M. Pinard), le député de Halifax (M. Stanfield) et le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice (M. Young).

Les arguments qui donnent matière à la question de privilège par suite des propos tenus par le juge Mayrand sont essentiellement de trois ordres: premièrement, qu'ils ont été tenus dans le but d'intimider un député et ne pouvaient avoir d'autre but; deuxièmement, que lorsqu'un juge prétend ne pas pouvoir tolérer les propos d'un député, ses paroles ont certainement plus de poids que n'en auraient celles d'un éditorialiste ou de tout autre citoyen; troisièmement, que le juge avait manifestement mal interprété les propos tenus par le député de Peace River à la Chambre, parce qu'il a conseillé au député de tenter de modifier la loi au lieu de critiquer les tribunaux, ce qui est exactement ce que le député a fait à chaque occasion. Par conséquent, on a fait valoir que cela revenait à présenter sous un faux jour les efforts du député et les délibérations de la Chambre.